

XII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1912

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1912 s'élève à	fr.	24,385,900	»
Les crédits alloués pour 1911 montent à		22,945,675	»
AUGMENTATION.		fr.	1,440,225

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1912	fr.	24,377,900	»
— 1911		22,937,675	»
AUGMENTATION.		fr.	1,440,225

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1912	fr.	8,000	»
— 1911		8,000	»
Soit en plus pour l'exercice 1912.		fr.	1,440,225

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,540,000	»
— alloué pour 1911.		1,479,275	»
AUGMENTATION.		fr.	60,725

nécessitée par les causes suivantes : extensions de personnel dues au déve-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

loppement des affaires; mise en disponibilité de quelques fonctionnaires; augmentations réglementaires de traitement.

ART. 4. — *Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, etc.*

Le libellé est complété par la mention du Ministre, comme l'indique le modèle annexé à l'arrêté royal du 19 février 1848 réglant la forme des Budgets.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE
DANS LES PROVINCES.

ART. 10. — *Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	71,950	»
— alloué pour 1911.		66,950	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

L'indemnité allouée à certains agents du Trésor est devenue insuffisante par suite d'un grand développement des affaires.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.

Les articles 11, 12, 13 et 15 sont affectés aux traitements et autres rémunérations des 9,000 fonctionnaires et employés de l'administration des contributions directes, douanes et accises. Le montant de ces quatre crédits s'élevait, au Budget de 1911, à 12,866,000 francs. On propose aujourd'hui, sur l'ensemble, une augmentation de 1,200,000 francs environ, répartie entre les quatre crédits dans la mesure indiquée ci-après.

Cette augmentation est demandée pour la plus grande partie en vue de la réalisation d'un programme d'améliorations de traitement, d'avance-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ment, etc., en faveur des agents du service actif des douanes et des accises et aussi en faveur d'agents d'autres services, spécialement dans les emplois de début et dans certaines fonctions subalternes.

ART. 11. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	590,000	»
— alloué pour 1911.		530,000	»
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

Parmi les agents dont les traitements s'imputent sur l'article 11 figurent plusieurs catégories de fonctionnaires qui touchent, dans la répartition annuelle du fonds de réserve du contentieux, une allocation ayant le caractère de supplément de traitement.

Il est désirable que cette forme anormale de rémunération disparaisse; la question du fonds du contentieux est d'ailleurs remise tout entière à l'étude (voir la note préliminaire sur l'article 7 du projet de Budget des Voies et Moyens). On prévoit qu'il faudra procéder graduellement; mais la suppression de l'allocation fixe susdite pourra être réalisée dès 1912 pour certaines catégories d'agents, moyennant revision des traitements, ce qui nécessite une augmentation du présent crédit.

D'autre part, des améliorations sont projetées en ce qui concerne spécialement les employés de rang inférieur rémunérés à charge de cet article.

ART. 12. — *Service de la conservation du cadastre. Traitements.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	1,220,000	»
— alloué pour 1911		1,130,000	»
AUGMENTATION.	fr.	90,000	»

Les fonctionnaires et employés du cadastre forment l'un des corps administratifs qu'intéresse le programme d'améliorations mentionné plus haut.

L'augmentation du crédit est demandée en vue de ces améliorations et aussi pour la création de nouveaux ressorts du cadastre en service actif et en service sédentaire dans certaines conservations provinciales.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises
et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 3,575,000 »
— alloué pour 1911	3,321,600 »
AUGMENTATION	fr. 253,400 »

La position de certains agents subalternes et inférieurs que le présent crédit intéresse est sujette à revision au point de vue du taux des appointements, des conditions d'avancement, des indemnités de résidence, etc. Pour plusieurs catégories, les réformes désirables se compliquent du fait que l'indemnité sur le fonds du contentieux intervient actuellement pour une part relativement notable dans la rémunération. Il y a là une régularisation à combiner avec les améliorations qui seront reconnues nécessaires.

La situation des contrôleurs des contributions directes et des contrôleurs des douanes est susceptible d'amélioration à certains degrés. Il existe entre ces deux catégories de fonctionnaires des différences, tantôt en faveur des uns, tantôt en faveur des autres; la question du nivellement dans le sens le plus favorable possible sera prochainement résolue.

Indépendamment de ces causes principales, l'augmentation du crédit est nécessitée en partie par l'accroissement du nombre des vérificateurs et des commis aux écritures des douanes en raison du développement du trafic et de l'intensité du service, et aussi par l'application de l'arrêté royal du 27 janvier 1909 qui a modifié le barème des traitements des commis des accises.

ART. 15. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1912	fr. 8,760,000 »
— alloué pour 1911	7,885,000 »
AUGMENTATION.	fr. 875,000 »

Cet article concerne le corps de la douane en service actif, depuis les inspecteurs spéciaux et les contrôleurs jusqu'aux simples préposés et aux mousques des embarcations douanières : au total 6,200 hommes, notamment 3,700 simples préposés et 1,000 sous-brigadiers (chiffres ronds).

Bien que des améliorations aient été réalisées successivement au cours de ces dernières années, des plaintes très vives se sont élevées, tout récemment encore, des rangs inférieurs de la douane (préposés et gradés).

Les études attentives qui ont été poursuivies aboutiront prochainement à fixer les solutions de questions diverses qui intéressent ces employés : taux des traitements, indemnités de résidence, de déplacement, d'uniforme, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est particulièrement sur la position de début et sur la position finale, à chaque degré, comme aussi sur les délais d'avancement, que l'attention doit se fixer.

Une augmentation de crédit de 700,000 francs est demandée aux fins envisagées. Elle comprend la somme présumée nécessaire pour compenser la suppression d'allocations annuelles sur le fonds du contentieux là où elle pourra être prochainement reconnue réalisable.

Le surplus de l'augmentation est destiné à faire face à l'accroissement normal des dépenses par suite, notamment, de l'extension des services.

ART. 17. — *Suppléments de traitement.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	360,000	»
— alloué pour 1914.		320,000	»
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

Sur ce crédit s'imputent, entre autres dépenses, les indemnités allouées, pour frais de maladie et de funérailles, aux employés subalternes et inférieurs dont le modeste budget de ménage supporte très difficilement les charges extraordinaires résultant de maladies, de la mort de la femme ou d'un enfant, etc. Les cas où cette assistance est nécessaire se multiplient en raison de l'extension considérable des effectifs, principalement dans le corps de la douane.

ART. 20. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	890,000	»
— alloué pour 1914		870,400	»
AUGMENTATION.	fr.	19,600	»

Parmi les dépenses imputables sur ce crédit figurent les indemnités de déplacement des employés de province, avec une allocation fixée en dernier lieu à 24,000 francs (litt. / des développements du projet de Budget de 1914).

Les taux de ces indemnités et les cas d'application sont déterminés par un règlement qui date de 1862, sauf une extension décrétée en 1874. Les taux sont extrêmement bas et l'indemnité n'est pas allouée dans des cas fort intéressants, notamment aux modestes employés des douanes qui sont déplacés, souvent à très longue distance, par suite de promotion de grade avec un faible avancement pécuniaire.

La revision de ce régime est l'un des points du programme d'améliorations mentionné plus haut.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES
DANS LES PROVINCES.ART. 23. — *Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	715,000	»
— alloué pour 1911.		710,000	»
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

demandée aux fins d'améliorer la position des employés inférieurs du service du Timbre.

ART. 24. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	202,000	»
— alloué pour 1911.		224,500	»
DIMINUTION.	fr.	22,500	»

provenant d'une réduction du personnel chargé de la culture des terrains et des serres du domaine royal de Laeken, ainsi que l'annonçait la note préliminaire du Budget de 1914.

ART. 28. — *Matériel.* (Y compris une somme de 2,300 francs en charge temporaire.)

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire destinée au renouvellement du matériel d'impression des timbres adhésifs pour effets de commerce.

ART. 29. — *Dépenses du domaine.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	366,000	»
— alloué pour 1911.		315,000	»
AUGMENTATION.	fr.	51,000	»

Les dépenses d'entretien ainsi que les charges et contributions sur le domaine s'accroissent du chef des nombreux immeubles acquis en vue de travaux d'utilité publique et qui sont gérés comme biens du domaine privé de l'État en attendant qu'ils soient livrés à leur destination.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 32. — *Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, etc.*

Crédit demandé pour 1912	fr.	31,000	»
— alloué pour 1911		28,000	»
AUGMENTATION	fr.	3,000	»

Les cas où l'assistance s'impose en quelque sorte, soit par un secours une fois donné, soit par un secours à renouveler annuellement, se multiplient en raison de l'extension considérable du personnel, surtout dans les emplois subalternes et inférieurs.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VI.

SERVICES DIVERS.

ART. 34. — *Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers.*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre à la Commission instituée par arrêté royal du 24 janvier 1907 de remplir sa mission en 1912.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1912 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-quatre millions trois cent septante-sept mille neuf cents francs fr. 24,377,900 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit mille francs 8,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents francs fr. 24,385,900 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 octobre 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,***ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Financiën voor het dienstjaar 1912 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vier en twintig miljoen drie honderd zeven en zeventig duizend negen honderd frank, fr. 24,377,900 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van acht duizend frank 8,000 »

Te zamen, op de som van vier en twintig miljoen driehonderdvijf en tachtig duizend negen honderd frank fr. 24,385,900 »
overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 14ⁿ October 1911.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1912.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 "	2,165,350 "
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	1,540,000 "	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	80,000 "	
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	11,500 "	
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	462,000 "	
6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage	13,950 "	
7	Service de la Monnaie	16,900 "	
8	Documents statistiques	20,000 "	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité.	189,100 "	261,050 "
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	71,950 "	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN
VOOR HET DIENSTJAAR 1912.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 °	2,165,350 °
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden. — Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid	1,540,000 °	
3	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	80,000	
4	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur	11,500 °	
5	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	402,000 °	
6	Vergoeding aan den directeur der muntfabricatie en aan den chef der vervaardiging van muntstempels in geval van arbeidsstilstand	13,950 °	
7	Muntdienst.	16,900 °	
8	Statistische bescheiden	20,000 °	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAUURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIEËN.			
9	Jaarwedden van de agenten der Schatkist — Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid.	189,100 °	261,050 °
10	Bureel-, klerk-, huur kosten, enz., der agenten der Schatkist	71,950 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.				
11	Surveillance générale. Traitements.	500,000 "	18.704,500 "	
12	Service de la conservation du cadastre. Traitements	1,220,000 "		
13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes		5,575,000 "
14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).		2,780,000 "
15	Service des douanes et de la recherche maritime	8,760,000 "		
16	Service des laboratoires	26,500 "		
17	Suppléments de traitement	360,000 "		
18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	45,000 "		
19	Frais de bureau et de tournées	100,000 "		
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	800,000 "		
21	Police en matière de douane et d'accise	8,000 "		
22	Matériel.	350,000 "		
CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	715,000 "	3,183,800 "	
24	Traitements du personnel du domaine	202,000 "		
25	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif).	1,800,000 "		
26	Traitements d'attente des agents en disponibilité	55,000 "		
27	Frais de bureau et dépenses diverses	31,800 "		

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk	
HOOFDSTUK III. BESTUUR DER RECHTSTREEKSCHÉ BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.				
11	Algemeen toezicht. Jaarwedden	590,000 "	18,704,800 "	
12	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	1,220,000 "		
13	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit.	Vaste jaarwedden		3,575,000 "
14		Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedin- gen. (Onbepaald krediet.)		2,780,000 "
15	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	8,760,000 "		
16	Dienst van de laboratoriums	20,500 "		
17	Bijjaarwedden.	360,000 "		
18	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	45,000 "		
19	Bureel- en omreiskosten	100,000 "		
20	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	890,000 "		
21	Politie in zake van douanen en accijnzen.	8,000 "		
22	Materieel.	350,000 "		
HOOFDSTUK IV. BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIËN.				
23	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	715,000 "	3,183,800 "	
24	Jaarwedden van het personeel des domeins	202,000 "		
25	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers. — Kosten van inning. (Onbepaald krediet.)	1,800,000 "		
26	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	35,000 "		
27	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	34,300 "		

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
28	Matériel. (<i>Y compris une somme de 2,300 francs en charge temporaire.</i>)	50,000 »	
29	Dépenses du domaine	366,000 »	
30	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
31	Premier terme des pensions (<i>Crédit non limitatif.</i>)	27,200 »	
32	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	31,000 »	63,200 »
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32.	5,000 »	
TOTAL . . . fr.			24,377,900 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VI.			
SERVICES DIVERS.			
34	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	8,000 »	8,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.			24,385,900 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 octobre 1911.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
28	Materieel. (<i>Inbegrepen eene som van 2,300 frank als tijdelijke last.</i>)	30,000 »	
29	Uitgaven van het domein	366,000 »	
30	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	1,500 »	
HOOFDSTUK V.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.			
31	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	27,200 »	
32	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening	31,000 »	63,200 »
33	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 32 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben	5,000 »	
TOTAAL . . . fr			24,377,900 »
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK VI.			
VERSCHEIDENE DIENSTEN.			
34	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Zittingskosten; verplaatsingskosten; bureelkosten en verschillende kosten	8,000 »	8,000 »
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN fr.			24,385,900 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 14^{de} October 1911.

AUBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1912

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																						
CHAPITRE I ^{er} .																																																																						
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																						
	D	Traitement du Ministre.																																																																				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																				
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépenses</th></tr><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>10,000 et 12,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>7</td><td>10,000 et 12,000</td><td></td></tr><tr><td>Commissaire des monnaies</td><td>1</td><td>10,000</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteurs généraux</td><td>8</td><td>9,000 et 10,000</td><td></td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>23</td><td>8,000 et 9,000</td><td></td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>25</td><td>6,000 à 7,800</td><td></td></tr><tr><td>Chef du service des titres de la Dette publique</td><td>1</td><td>6,000 à 6,500</td><td></td></tr><tr><td>Inspecteur des agences du Trésor</td><td>1</td><td>6,000 à 6,500</td><td>1,139,927</td></tr><tr><td>Inspecteur des essais et de la garantie</td><td>1</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Contrôleur au change et du monnayage.</td><td>1</td><td>7,800</td><td></td></tr><tr><td>Essayeurs</td><td>2</td><td>4,700 à 6,000</td><td></td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>55</td><td>4,200 à 6,000</td><td></td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau et bibliothécaire</td><td>40</td><td>3,500 à 4,200</td><td></td></tr><tr><td>Essayeurs-adjoints</td><td>2</td><td>2,200 à 2,600</td><td></td></tr><tr><td>Premiers et seconds commis</td><td>110</td><td>1,400 à 5,100</td><td></td></tr><tr><td>Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et net- toyeuses</td><td>95</td><td>800 à 2,600</td><td>144,000</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses	Secrétaire général	1	10,000 et 12,000		Directeurs généraux	7	10,000 et 12,000		Commissaire des monnaies	1	10,000		Inspecteurs généraux	8	9,000 et 10,000		Directeurs	23	8,000 et 9,000		Sous-directeurs.	25	6,000 à 7,800		Chef du service des titres de la Dette publique	1	6,000 à 6,500		Inspecteur des agences du Trésor	1	6,000 à 6,500	1,139,927	Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800		Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800		Essayeurs	2	4,700 à 6,000		Chefs de bureau	55	4,200 à 6,000		Sous-chefs de bureau et bibliothécaire	40	3,500 à 4,200		Essayeurs-adjoints	2	2,200 à 2,600		Premiers et seconds commis	110	1,400 à 5,100		Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et net- toyeuses	95	800 à 2,600	144,000
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépenses																																																																			
Secrétaire général	1	10,000 et 12,000																																																																				
Directeurs généraux	7	10,000 et 12,000																																																																				
Commissaire des monnaies	1	10,000																																																																				
Inspecteurs généraux	8	9,000 et 10,000																																																																				
Directeurs	23	8,000 et 9,000																																																																				
Sous-directeurs.	25	6,000 à 7,800																																																																				
Chef du service des titres de la Dette publique	1	6,000 à 6,500																																																																				
Inspecteur des agences du Trésor	1	6,000 à 6,500	1,139,927																																																																			
Inspecteur des essais et de la garantie	1	7,800																																																																				
Contrôleur au change et du monnayage.	1	7,800																																																																				
Essayeurs	2	4,700 à 6,000																																																																				
Chefs de bureau	55	4,200 à 6,000																																																																				
Sous-chefs de bureau et bibliothécaire	40	3,500 à 4,200																																																																				
Essayeurs-adjoints	2	2,200 à 2,600																																																																				
Premiers et seconds commis	110	1,400 à 5,100																																																																				
Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et net- toyeuses	95	800 à 2,600	144,000																																																																			
	b	Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)	107,650																																																																			
	c.	Traitements d'attente des agents en disponibilité.	18,423																																																																			
		TOTAL.	1,410,000																																																																			
			A REPORTER. fr.																																																																			
			A REPORTER fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000 "	
1,540,000	1,479,275	60,725	"	1,454,275	1,401,262 37	
1,561,000	1,500,275	60,725	"	1,475,275	1,422,262 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).
		REPORT. . fr. 1,440,000
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires; Cabinet du Ministre; service spécial du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles, etc. 150,000
		TOTAL . fr. 1,540,000
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués 61,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. 49,000
4	a.	Frais de tournées 8,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. 3,500
		<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>
	a.	Papiers à timbrer 93,000
	b.	Papier électoral. 3,000
	c.	Autres papiers de toute espèce 110,000
5	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais 145,000
	e.	Bibliothèque 12,000
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux 35,000
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles 60,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>
6	*	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage.
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,561,000	1,500,275	60,725	"	1,475,275	1,422,262 37	
80,000	80,000	"	"	90,000	79,813 59	
11,500	11,500	"	"	11,500	10,317 95	
462,000	462,000	"	"	462,000	386,985 82	
13,950	13,950	"	"	13,950	630 "	
2,128,450	2,067,725	60,725	"	2,052,725	1,900,007 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).
		<i>Service de la Monnaie (suite).</i>
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie 3,900
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, etc. 5,800
	c.	Service du contrôle 2,000
	d.	Eau et gaz 5,000
	e.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'État 200
		<i>Documents statistiques.</i>
8		Frais de publication
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.
9	a.	Traitements des agents du Trésor 31 3,000 à 8,000 179,400
	b.	— des agents auxiliaires 11 300 à 600 4,700
	c.	— d'attente des agents en disponibilité 1 — 3,900
		TOTAUX. 43 189,100
10		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,128,450	2,067,725	60,725	»	2,052,725 »	1,900,007 73	
16,900	16,900	»	»	16,900 »	15,637 92	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	11,478 85	
2,165,350	2,104,625	60,725	»	2,089,625 »	1,927,124 48	
AUGMENTATION. . fr.		60,725				
189,100	189,100	»	»	189,100	176,065 73	
74,950	66,950	8,000	»	66,950	63,400 »	
261,050	256,050	5,000	»	256,050	239,165 73	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
		Surveillance générale.				
11	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial des accises . .	1	»	8,000	8,000
	c.	— du directeur spécial des douanes. .	»	»	8,000	»
	d.	— des inspecteurs provinciaux. . . .	10	1 ^{re} 2 ^e	6,500 6,000	65,000
	e.	— de l'inspecteur spécial des accises. .	1	»	Max. 6,500 Min. 5,000	6,500
	f.	— des contrôleurs spéciaux id. . . .	2	»	Max. 6,000 Min. 3,150	12,200
	g.	— des chefs de bureau de direction . .	6	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	33,000
			3	2 ^e	4,200	12,600
			»	3 ^e	3,600	»
	h.	— des commis de direction.	11	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	31,700
			36	2 ^e	2,100	75,600
			39	3 ^e	1,700	66,300
		»	4 ^e	1,300	»	
	i.	Indemnités id. id.	»	»	»	24,500
	j.	— des surnuméraires	»	»	»	157,800
k.	Relèvements de traitements, emplois nouveaux, etc.	»	»	»	45,000	
TOTAUX. . .			118			590,000
		Service de la conservation du cadastre.				
12	a.	Traitements des inspecteurs spéciaux.	2	»	6,500	13,000
	b.	— des contrôleurs	12	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,500	57,000
			4	2 ^e	4,000	16,000
			4	3 ^e	3,500	14,000
	c.	— des géomètres	1 ^{re} Max. 3,500			
			109	1 ^{re}	Max. 3,200 Min. 2,900	365,600
			82	2 ^e	Max. 2,500 Min. 2,300	198,200
			112	3 ^e	Max. 2,000 Min. 1,800	210,200
			70	4 ^e	Max. 1,500 Min. 1,300	94,600
	d.	Indemnités des géomètres	»	»	»	123,000
	e.	— des surnuméraires	»	»	»	65,400
	f.	Relèvements de traitements, emplois nouveaux, etc.	»	»	»	65,000
TOTAUX. . .			395			1,220,000
A REPORTER. . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
590,000	550,000	60,000	»	530,036 66	500,958 65	
1,220,000	1,150,000	90,000	»	1,106,000 »	1,065,727 57	
1,810,000	1,660,000	150,000	»	1,036,036 66	1,566,686 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.	
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.				
13	a.	36	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	194,000	
		54	2 ^e	4,200	142,800	
		25	3 ^e	3,600	90,000	
		41	4 ^e	3,150	129,150	
	b.	9	"	2,650	25,850	
		8	1 ^{re}	9,000	72,000	
		4	2 ^e	7,500	30,000	
	c.	5	3 ^e	6,000	30,000	
		5	4 ^e	5,000	25,000	
		7	5 ^e	4,000	28,000	
		5	6 ^e	3,300	16,500	
		13	7 ^e	2,700	35,100	
		14	8 ^e	2,200	30,800	
	d.	41	1 ^{re}	Max. 4,650 Min. 3,150	138,150	
		59	2 ^e	2,650	103,350	
		50	3 ^e	2,100	105,000	
		65	4 ^e	1,600	104,000	
		51	1 ^{re}	Max. 2,700 Min. 2,300	79,800	
	e.	5	2 ^e	1,900	5,700	
		40	3 ^e	1,600	64,000	
		151	4 ^e	1,300	196,300	
		583	1 ^{re}	Max. 2,400 Min. 1,800	760,000	
	f.	504	2 ^e	Max. 1,750 Min. 1,600	488,050	
		180	3 ^e	Max. 1,550 Min. 1,400	252,600	
		79	4 ^e	1,300	102,700	
	g.	Indemnités de résidence	"	"	"	115,550
	h.	Indemnités et frais de déplacement des agents char- gés du jaugeage des navires	"	"	"	2,600
	i.	Relèvements de traitements, emplois nouveaux, etc.	"	"	"	210,000
TOTAUX. . .		1,572			3,575,000	
14	a.	Remises proportionnelles et indemnités (577 agents)			2,517,000	
	b.	Indemnités des receveurs pour confection des rôles des contributions directes . .			117,000	
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes			146,000	
(Crédit non limitatif.)						
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,810,000	1,660,000	150,000	»	1,636,030 60	1,566,686 02	
3,575,000	3,321,600	253,400	»	3,278,000 »	3,192,650 69	
2,780,000	2,780,000	»	»	2,780,000 »	2,860,461 72	
8,165,000	7,761,600	403,400	»	7,694,036 60	7,610,778 43	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
a.	Traitements des inspecteurs des douanes	2	"	Max. 6,000 Min. 5,000	12,000
b.	Traitements des contrôleurs	30	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	134,000
		17	2 ^o	5,600	61,200
		6	3 ^o	3,150	18,900
c.	— des lieutenants	43	"	Max. 2,700 Min. 2,400	108,500
d.	— des sous-lieutenants	67	"	Max. 2,300 Min. 2,100	145,500
e.	— des brigadiers	478	"	Max. 2,000 Min. 1,600	828,400
f.	— des sous-brigadiers.	931	"	Max. 1,600 Min. 1,450	1,405,100
		399	"	Max. 1,540 Min. 1,400	587,000
		150	"	1,550	202,500
g.	— des préposés	350	"	1,500	715,000
		750	"	1,250	912,500
		625	"	1,200	750,000
		450	"	1,150	494,500
		510	"	1,100	561,000
		20	"	Max. 1,500 Min. 1,400	29,100
h.	— des matelots.	15	"	1,500	19,500
		25	"	1,200	50,000
i.	— des mousses	3	"	900	4,500
	Traitements des patrons	2	"	Max. 2,400 Min. 1,950	4,500
j.	Service des embarcations à vapeur de la douane. — des sous-patrons	7	"	Max. 1,800 Min. 1,500	11,100
	— des machinistes.	2	"	Max. 2,400 Min. 1,950	4,800
	— des machinistes-chauffeurs	10	"	Max. 1,800 Min. 1,500	16,950
k.	Service des fabriques de sucre. Traitements des sous-brigadiers	50	"	Max. 1,650 Min. 1,150	72,500
	" des préposés.	300	"	"	575,000
	" des préposés temporaires.	800	"	"	250,000
l.	Service de la masse d'habillement	"	"	"	9,800
m.	Indemnités de résidence	"	"	"	284,150
n.	Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du service des jaugeages de navires	"	"	"	2,000
o.	Relèvements de traitements, emplois nouveaux, etc.	"	"	"	710,000
TOTAUX.		6,204			8,760,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,165,000	7,761,600	403,400	"	7,694,036 66	7,619,778 43	
8,760,000	7,885,000	875,000	"	8,000,000 "	7,832,529 70	
16,925,000	15,646,600	1,278,400	"	15,694,036 66	15,452,308 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).	
		<i>Service des laboratoires.</i>	
16	a.	Abonnement du chimiste	fr. 6,000
	b.	Traitement du chimiste-aviseur	5,000
	c.	Indemnités et salaires des aides et gens de service	4,150
	d.	Loyer	1,000
	e.	Frais de chauffage et d'éclairage	550
	f.	Acquisition de produits chimiques, d'appareils, de verreries, etc.	5,450
	g.	Menus objets	550
	h.	Frais de déplacement du chimiste	1,500
	i.	Dépenses imprévues	2,500
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
17	"	Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnités pour frais de maladie, etc.	
		<i>Traitements de disponibilité.</i>	
18	"	Traitements d'attente des agents en disponibilité	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
19	a.	Frais de bureau	40,000
	b.	Frais de tournées	60,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités des commis des accises faisant partie des sections spéciales de recherches	2,800
	b.	Indemnités des experts de la contribution personnelle	80,500
	c.	— des répartiteurs du droit de patente	55,000
	d.	— des porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement des employés de province	45,600
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
20	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	30,500
	j.	Frais d'escorte de la douane	70,000
	k.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires.	387,800
	l.	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac : 1 ^o Agents communaux fr. 28,000 2 ^o — de l'administration des Contributions directes, etc. 15,000	43,000
	m.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries	50,000
	n.	Indemnités des agents chargés de la mise au courant des documents cadastraux se rapportant à la nouvelle évaluation des propriétés foncières	24,500
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
16,923,000	15,646,600	1,278,400	"	15,694,036 66	15,452,308 13	
26,500	26,500	"	"	26,500	24,074 14	
560,000	520,000	40,000		350,000	561,560 01	
45,000	45,000	"	"	40,000	42,616 04	
100,000	100,000	"	"	100,000	89,685 80	
890,000	870,400	19,600	"	920,000	860,401 65	
48,346,500	17,008,500	4,338,000	"	17,130,536 66	16,830,645 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).
		<i>Police en matière de douane et d'accise.</i>
21	»	Mesures de police en matière de douane et d'accise
		<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc. 80,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations . . . 200,000
	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'auvettes et d'embarcations 43,700
22	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. 5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement 400
	f.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage 20,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
18,546,500	17,008,500	1,538,000	»	17,150,556 66	16,850,645 74	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	4,520 »	
350,000	350,000	»	»	355,538 68	328,053 98	
18,704,500	17,566,500	1,138,000	»	17,494,075 34	17,163,219 72	
AUGMENTATION. . fr.		1,338,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
		Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	10	8,000 à 9,000	85,000
b.	Inspecteurs	8 1 ^{re} classe.	7,000	56,000
		7 2 ^e classe.	6,500	45,500
c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de route et de séjour.	14	500	7,000
d.	Vérificateurs	18 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	102,600
		15 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
e.	Chefs de bureau de direction.	9	3,500 à 6,000	40,000
f.	Commis de direction	22	1,500 à 2,600	45,100
25 g.	Conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général). . .	1	5,000 à 6,000	5,500
		1	2,000 à 2,400	
		1	2,000 à 2,200	
h.	Employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre	25 36	1,700 à 1,900	87,100
		23	1,200 à 1,600	
		6	1,080 à 1,140	
i.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur.	variable.	Indéterminé.	5,000
j.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	56	Id.	102,200
k.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	15,000
l.	Relèvements de traitements, emplois nouveaux, etc. . .	»	»	5,000
			A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés	CREDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
		POUR L'EXERCICE 1912.	POUR L'EXERCICE 1911.	POUR L'EXERCICE 1910.	POUR L'EXERCICE 1909.	
		AGGMENTATION.	DIMINUTION.			
715,000	710,000	5,000	,	703,840	710,275 45	
715,000	710,000	5,000	,	703,840	710,275 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
			Nombre d'agents.	Traitement par an.
				MONTANT de la dépense.
		<i>Traitements du personnel du domaine.</i>		
		<i>1° Canal de Pommerœul.</i>		
24	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	3	» 800
			<i>2° Canal de Charleroi et ses embranchements</i>	
	a.	Receveur	1	Max. 3,500 4,500
	b.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	12	» 5,075
	c.	Agents chargés des versements	2	» 140
			<i>3° Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	2	» 1,250
	b.	Percepteur	1	» 1,400
			<i>4° Sambre canalisée.</i>	
	a.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	14	» 4,370
	b.	Messagers chargés des versements.	3	» 1,210
			<i>5° Canal de Mons à Condé.</i>	
	a.	Éclusiers et percepteurs	4	» 1,190
	b.	Éclusier au service du contrôle	1	» 50
	c.	Messager chargé des versements	1	» 300
			<i>6° Meuse.</i>	
	a.	Percepteur	1	» 630
	b.	Éclusiers-percepteurs et agent au service du contrôle	14	» 4,930
	c.	Messagers chargés des versements.	4	» 240
		A REPORTER.	63	24,105

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
715,000	710,000	5,000	»	703,840 »	710,275 45	
715,000	710,000	5,000	»	703,840 »	710,275 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Domaines. — Traitements (suite).
		REPORT.
		7° Escaut.
a.		Percepteurs
b.		Éclusiers-percepteurs
c.		Pontonnier au service du contrôle.
		8° Lys.
		Éclusiers-percepteurs.
		9° Canal de Gand à Ostende.
a.		Éclusier et pontonniers-percepteurs
b.		Pontonnier au service du contrôle.
		10° Canal de Terneuzen et Moervaert.
		Éclusiers et pontonnier-percepteur
		11° Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.
a.		Receveurs
b.		Percepteur
c.		Éclusiers et pontonniers-percepteurs
d.		Pontonniers au service du contrôle
e.		Messagers chargés des versements
		12° Petite Nèthe canalisée.
a.		Éclusiers-percepteurs.
b.		Éclusier au service du contrôle
		A REPORTER.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
715,000	710,000	5,000	"	703,840	710,273 45	
715,000	710,000	5,000	"	703,840	710,273 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Domaines. — Traitements (suite).
		REPORT. . . .
		107 51,830
		13° Canal de Liège à Maestricht.
		Éclusiers-percepteurs. 2 » 1,400
		Messagers chargés des versements 2 » 580
		14° Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.
		Éclusiers-percepteurs. 6 » 2,040
		15° Canal de Furnes à Bergues (partie belge).
		Éclusier-percepteur 1 » 50
		16° Canal de Roulers à la Lys.
		Éclusier-percepteur 1 » 400
		17° Canal de dérivation de la Lys.
		Éclusiers-percepteurs. 2 » 1,800
		Messager chargé des versements 1 » 75
		18° Canal de Bossuyt à Courtrai.
		Éclusiers-percepteurs. 2 » 250
		19° Canal du Centre.
		Éclusier-percepteur 1 » 100
		Éclusier au service du contrôle. 1 » 50
		20° Ourthe.
		Éclusiers-percepteurs. 3 » 470
		Messager chargé des versements 1 » 100
		21° Contrôle des différentes voies navigables.
		Contrôleurs. 6 3,200 à 4,500 25,800
		22° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin. 4 » 1,100
		23° Abbaye de Villers.
		Salaire du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée 3 » 1,450
		24° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. » » 12,705
		25° Service spécial des terrains et serres de Laeken : traitements, indemnités et salaires (1) » 102,000
		TOTAUX. 143 202,000
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
715,000	710,000	5,000	"	703,840	710,273 45	
202,000	224,500	"	22,500	106,000	89,991 73	
917,000	934,500	5,000	22,500	809,840	800,265 18	

(4) Chiffre variable.

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																		
		REPORT. . . . fr.																																		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																																		
25	»	Remises des receveurs. — Frais de perception. (<i>Crédit non limitatif</i>).																																		
26	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité																																		
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitement par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="4"><i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i></td></tr><tr><td>a.</td><td>Frais de bureau et de loyer des directions</td><td>9</td><td>»</td><td>30,000</td></tr><tr><td>b.</td><td>Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics</td><td>4</td><td>»</td><td>2,100</td></tr><tr><td>27</td><td>c.</td><td>Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>1,000</td></tr><tr><td>d.</td><td>Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau . .</td><td>1</td><td>1,200</td><td>1,200</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX. .</td><td>14</td><td>.</td><td>34,300</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>				a.	Frais de bureau et de loyer des directions	9	»	30,000	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100	27	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration. . .	»	»	1,000	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau . .	1	1,200	1,200	TOTAUX. .		14		34,300
	Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.																																	
<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>																																				
a.	Frais de bureau et de loyer des directions	9	»	30,000																																
b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	»	2,100																																
27	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration. . .	»	»	1,000																															
d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau . .	1	1,200	1,200																																
TOTAUX. .		14		34,300																																
		<i>Matériel.</i>																																		
28	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. (<i>Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.</i>) 10,000																																		
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc 2,800																																		
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux. 17,200																																		
		<i>Dépenses du domaine.</i>																																		
29	a.	Travaux d'entretien, amélioration, construction, etc.; frais de route et de séjour des agents des Ponts et Chaussées et autres, afférents à ces travaux 107,000																																		
	b.	Charges et contributions 120,000																																		
	c.	Frais de publicité, frais d'actes et de formalités diverses 3,000																																		
	d.	Service spécial des terrains et serres de Laeken : travaux et frais d'entretien et de culture, fournitures diverses. 136,000																																		
30	»	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif</i>). .																																		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
917,000	934,500	5,000	22,500	809,840	800,265 18	
1,800,000	1,800,000	"	"	1,700, 00	1,757,775 08	
33,000	35,000	"	"	29,000	36,094 87	
34,300	34,300	"	"	33,800	32,700 "	
50,000	30,000	"	"	28,500	26,655 20	
366,000	315,000	51,000	"	253,000	165,547 21	
1,500	1,500	"	"	1,500	1,098 80	
3,183,800	3,150,500	56,000	22,500	2,835,640	2,819,934 04	
AUGMENTATION. . fr.		55,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
31	•	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif.</i>) fr.
32	•	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions.
33	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VI.		
SERVICES DIVERS.		
34	•	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
27,200	27,200	»	»	27,200	49,275 30	
31,000	28,000	3,000	»	28,000	24,924 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	450 »	
65 200	60,200	3,000	»	60,200	74,649 30	
AUGMENTATION. fr.		3,000				
8,000	8,000	»	»	8,000	6,020 80	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,020 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1912.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours. — Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VI.	Services divers
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1912.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1910.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1909	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,165,350 »	2,104,625 »	60,725 »	»	2,089,625 »	1,927,124 48	
264,050 »	256,050 »	5,000 »	»	256,050 »	239,165 73	
18,704,500 »	17,566,500 »	1,338,000 »	»	17,494,075 54	17,163,219 72	
5,185,800 »	5,150,500 »	35,500 »	»	2,835,640 »	2,819,954 04	
65,200 »	60,200 »	3,000 »	»	60,200 »	74,649 50	
8,000 »	8,000 »	»	»	8,000 »	6,020 80	
24,385,900 »	22,945,675 »	1,440,225 »	»	22,745,590 54	22,250,114 27	
AUGMENTATION . fr.		1,440,225 »	»			

(48)